

Le bon choix :

Chaque cas est unique, chaque volonté est propre et afin de trouver votre chemin dans les dédales de possibilités, en tant qu'opérateur funéraire habilité, les Pompes Funèbres REICHERT sont à même de vous soumettre différentes propositions parmi lesquelles vous choisirez en toute connaissance de cause.

Nos garanties :

L'agence de POMPES FUNEBRES sera de toute façon un acteur incontournable dans la réalisation des obsèques. Votre conseiller funéraire, qui est un professionnel reconnu, a toutes les compétences pour vous guider dans l'établissement de votre contrat.

Dans tous les cas, les POMPES FUNEBRES REICHERT s'engagent en 6 points :

- *L'accueil*
- *Les contacts humains*
- *L'écoute privilégiée de votre famille en cas de décès*
- *La prise en compte immédiate de votre besoin*
- *La qualité d'échange*
- *La discrétion et le respect*

N'hésitez pas à nous contacter :

Pompes Funèbres REICHERT

9, Rue Foch
57490 L'HOPITAL
N° ORIAS: 07 034 214

03 87 29 82 62

24 Rue de la Gare
57150 CREUTZWALD
N° ORIAS: 07 034 214

03 87 82 07 04

Protection Obsèques

Pour ne penser qu'à la vie



Souscrire un contrat-obsèques permet, d'une manière simple et pratique, de garantir le respect de vos propres volontés.

Vous évitez également à vos proches des choix, parfois difficiles, à un moment où ils sont dans la douleur.

SITE INTERNET

www.pompesfunebresreichert.com

E-MAIL

pf-reichert@wanadoo.fr



GENERALI
Solutions d'assurances



Le Contrat Obsèques :

Prévoir, Organiser, Financer
dans le but de se protéger et de protéger ses proches.

Qu'est - ce qu'un Contrat Obsèques ?

C'est la souscription d'un contrat d'assurance qui permet à une personne d'organiser de son vivant ses propres funérailles. Un cadre légal protège le souscripteur et ses proches.

Ce contrat fixe le caractère civil ou religieux, définit le mode de sépulture et toute autre volonté.

Plus le contrat est souscrit tôt, plus l'économie financière réalisée est substantielle.

Ne pas confondre certains termes :

Testament Obsèques, Convention-Obsèques, Capital, Garantie-Obsèques, Volonté Obsèques sont autant d'appellations régulièrement utilisés par les banquiers, les assurances ou les mutuelles et qui peuvent porter à confusion...Car tous ces contrats ne sont pas équivalents et seule une entreprise funéraire connaît parfaitement toutes les démarches et formalités à accomplir lors d'un décès.

Pourquoi prévoir ses obsèques ?

Pour une double tranquillité d'esprit : la vôtre et celle de vos proches.

Organiser des obsèques est l'un des moments les plus difficiles de la vie, il faut prendre une série de décisions et faire des choix, sans vraiment avoir eu le temps d'y réfléchir posément.

Comment savoir avec précision ce qu'aurait véritablement souhaité le défunt ? Parfois, il est encore plus difficile de prendre des décisions car les membres d'une famille n'ont pas les mêmes avis et n'arrivent pas à se mettre d'accord.

En préparant ses obsèques à l'avance, on libère les siens de tout souci d'organisation, tout en économisant de l'argent puisque la somme du capital décès est revalorisée tout au long de la durée du contrat.



Comment souscrire un Contrat Obsèques ?

Aucun questionnaire de santé
ne vous sera demandé dans
nos établissements.

Nous rédigeons ensemble toutes les formalités dans les moindres détails (cercueil, fleurs, inhumation ou crémation, église, cimetière....) et nous établissons le devis qui correspond à vos choix.

Ensuite nous voyons ensemble le financement qui correspond le mieux à votre situation, à votre budget, à votre âge. Le paiement peut se faire en une seule fois, en versements mensuels, trimestriels, sur une durée déterminée en viager.

Votre contrat est alors enregistré **sans délai de carence**. Nous vous faisons parvenir sous huitaine un dossier complet avec des cartes d'adhérent personnalisées que nous vous conseillons de conserver avec vos papiers d'identité et d'en faire parvenir un exemplaire à certains de vos proches.

En cas de décès, il suffit d'un **simple appel téléphonique** à l'agence pour tout mettre en œuvre. Notre organisation nous permet d'être disponible 24h/24 7jours /7.

Très simplement !
Il suffit de nous contacter au
03 87 29 82 62
ou en prenant rendez-vous
dans l'une de nos agences.

Le contrat-Obsèques : ET POURQUOI PAS ?

Sujet encore tabou, des obstacles subsistent...

Pour certaines personnes, la mort est perçue comme naturelle, une réalité de la vie. Pour d'autres en revanche, le sujet est évité, voire complètement évincé ou occulté.

Pourtant il n'est jamais trop tôt. Les décès précoces restent nombreux (20% concernent des personnes de moins de 65 ans) et 38 000 décès par an sont dus à des morts brutales.

Dans tous les cas, la souscription d'un contrat obsèques vous permettra de mieux profiter de la vie en vous évitant tous les soucis liés au financement et au déroulement de vos funérailles.